

Chapelle Notre Dame à Tilly sur Seulles¹

« *Chapelle Notre Dame à Tilly sur Seulles* » Ces quelques mots entrés sur internet dans un moteur de recherche permettent de trouver différentes adresses : une association, un site soutenant la diffusion du message ou encore une page facebook.²

De quoi s'agit-il ?

La Vierge Marie serait apparue en ce lieu, de mars 1896 à octobre 1913, d'où le nom du site : **Notre Dame du Rosaire.**

Or quoiqu'on dise, quoiqu'on publie ou quoiqu'on organise localement, ces apparitions ne sont pas reconnues par l'Église catholique.

À ce sujet, le 15 mars 1906, Mgr Amette fait paraître un communiqué dans *La semaine religieuse de Bayeux* (n°12) dont les termes ont été dictés par Rome.

D'autres mises en garde seront faites ultérieurement. Certes, une messe y a bien été célébrée par le curé de Tilly en 1972, mais cette fois avec l'autorisation de l'évêque.

Plus près de nous, en 1973, Mgr Pican a jugé bon de publier ceci : « *Un certain frère Jean-Pierre anime depuis quelques mois la chapelle Notre-Dame du Rosaire à Tilly-sur-Seulles. Ce lieu est propriété d'une association privée, non reconnue par l'Église Catholique. Ce frère a été membre d'une communauté qui ne reconnaît pas l'autorité du Pape, ni celle de l'Évêque. Il intervient à titre strictement personnel. Pour éviter tout malentendu, je demande à tous les membres de l'Église catholique de ne pas s'adresser à ce frère qui n'est pas en communion avec l'Église.* »³

En conclusion

L'animation de ce lieu est aujourd'hui encore assurée par ce 'frère'. Comme l'indique ce communiqué, il n'est pas prêtre de l'Église catholique et n'en célèbre donc pas les sacrements. Je me dois le rappeler ici alors que l'on trouve sur internet les horaires des messes, des offices et un appel à offrir des messes : ni le lieu, ni le 'frère' ne sont reconnus par l'Église catholique.

Marie-Noëlle Bouchaert
Chancelier
BP 62250 -14406 BAYEUX cedex

¹ Article extrait du Bulletin « *Echos de l'impasse* » n° 7, mars 2020 publié par la Chancellerie et les Archives diocésaines à destination des paroisses et services du diocèse de Bayeux et Lisieux.

² Consultation faite sur internet le 17 février 2020

³ *Église de Bayeux et Lisieux*, 5 février 2003, page 5